

# Lettre à nos frères prêtres

N° 86 - Juin 2020

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : [www.laportelatine.org](http://www.laportelatine.org))

## LE MONDE D'APRÈS

On discute beaucoup, y compris en haut lieu ecclésiastique, sur ce que devra être et sera le « monde d'après » : comprenons le monde d'après le coronavirus. Ce monde, nous dit-on, sera plus écologique, plus respectueux de la nature, moins gaspilleur de ses ressources, moins pollueur, moins émetteur de déchets. Il rejettera un capitalisme outrancier, ultralibéral, prédateur, oppresseur des hommes, au profit d'une économie plus humaine, plus attentive aux personnes, moins gourmande en énergies fossiles, etc.

Tout ce programme est bel et bon, même s'il rappelle un peu les années 60 pour ceux qui les ont vécues : « Si tous les gars du monde voulaient se donner la main... ». Il n'est certes pas interdit à la société civile de réfléchir aux moyens d'organiser une société plus juste et plus équilibrée, tout en se souvenant que les suites du péché originel empêchent radicalement l'établissement du Paradis sur terre : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous » (Jn 12, 18).

Mais ce souci du monde (terrestre) d'après doit-il être la préoccupation première des hommes d'Église ? L'Église a-t-elle en charge directement et premièrement les royaumes terrestres ? Sa fonction n'est-elle pas plutôt au premier chef d'annoncer, de préparer et d'anticiper un autre royaume, celui des cieux, un autre monde d'après, le monde à venir, celui de Dieu, du Christ ressuscité, de l'Esprit-Saint ?

Il est vrai qu'au cours de l'histoire et encore aujourd'hui, l'Église catholique a apporté une contribution majeure à la civilisation humaine, dans la mesure où elle promet le bien de l'homme total. Mais cela a été comme un débordement de sa mission propre, qui est d'orienter les hommes vers Dieu par le Christ Rédempteur et sa Croix salvifique. C'est en travaillant à remplir cette mission grandiose : « Allez, enseignez toutes les nations, etc. » que l'Église a aussi, et de plus, servi le bien de l'humanité sur terre. Comme l'avait prédit Jésus lui-même : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice [c'est-à-dire la sanctification, selon le sens biblique de la "justice"], et le reste vous sera donné par surcroît » (Mt 6, 33).

Il est vital, il est capital, il est urgent que l'Église parle aux hommes, avec force, conviction et autorité, de ce « monde d'après » qui les attend, qui leur est promis, et les aide à s'y préparer dans le monde d'aujourd'hui, dans ce monde terrestre avec ses imperfections, par la conversion du cœur, la fuite du péché, la vie selon la grâce, une prière instante, la charité comme amour de Dieu par dessus toutes choses et amour surnaturel du prochain par amour de Dieu. C'est sa mission, c'est sa responsabilité propre et directe.

Abbé Benoît de JORNA

### *Éditorial*

p. 1 – Le monde d'après  
par l'abbé Benoît de Jorna

### *Le célibat sacerdotal*

p. 2 – « Des profondeurs  
de nos cœurs »

p. 6 – Réflexions sur le célibat  
sacerdotal

p. 6 – Quelques textes des papes  
sur le célibat

## « DES PROFONDEURS DE NOS CŒURS »

En janvier 2020 est paru un ouvrage du cardinal Robert Sarah, *Des profondeurs de nos cœurs* (Fayard), qui accueillait la participation du Pape émérite Benoît XVI. Ce livre a été écrit en défense du célibat sacerdotal, actuellement plutôt malmené, y compris en haut lieu. Nous avons souhaité rebondir sur l'actualité et ainsi revenir sur cet important sujet du célibat des prêtres, dont nous avons déjà traité dans le numéro 58-59 de septembre 2013. Cet ouvrage récent n'est certes pas parfait, et mériterait des discussions plus approfondies à propos de plusieurs affirmations qu'il contient. Mais tel n'est pas ici notre propos. Nous nous contenterons de reprendre certaines des réflexions les plus intéressantes du Pape Ratzinger, en les complétant ensuite par d'autres sources.

### **Devenir un avec Jésus et renoncer à nous-mêmes**

« Le sacerdoce de Jésus-Christ nous fait entrer dans une vie qui consiste à devenir un avec lui et à renoncer à tout ce qui n'appartient qu'à nous. Tel est le fondement pour les prêtres de la nécessité du célibat, mais aussi de la prière liturgique, de la méditation de la Parole de Dieu et du renoncement aux biens matériels » (Benoît XVI, « Le sacerdoce catholique », in *Des profondeurs de nos cœurs*, p. 30). « La méditation de la Parole de Dieu est une tâche importante et fondamentale du prêtre de Dieu dans la Nouvelle Alliance. Pourtant, cette Parole s'est faite chair. La méditer signifie toujours aussi se nourrir de la chair qui nous est donnée dans la très sainte Eucharistie comme pain du Ciel. Méditer la Parole dans l'Église de la Nouvelle Alliance revient toujours à s'abandonner à la chair de Jésus-Christ. Cet abandon implique d'accepter notre propre transformation par la Croix » (pp. 44-45).

### **L'exclusivité à l'égard de Dieu**

« Très vite (nous ne savons pas exactement quand, mais en tout cas très rapidement), la célébration régulière, et même quotidienne de l'Eucharistie est devenue essentielle pour l'Église. Le pain "supersubstantiel" est en même temps le pain "quotidien" de l'Église. Cela eut une conséquence importante qui, précisément, hante aujourd'hui l'Église. Dans la conscience commune d'Israël, les prêtres étaient rigoureusement tenus de respecter l'abstinence sexuelle dans les périodes où ils exerçaient le culte et étaient donc en contact avec le mystère divin. La relation entre l'abstinence sexuelle et le culte divin fut absolument claire dans la conscience commune d'Israël. (...) Étant donné que les prêtres de l'Ancien Testament ne devaient se consacrer au culte que durant des périodes déterminées, le mariage et le sacerdoce étaient compatibles. Mais, en raison de la célébration eucharistique régulière et souvent même quotidienne, la situation des prêtres de l'Église de Jésus-Christ se trouve radicalement changée. Désormais, leur vie entière est en contact avec le mystère divin. Cela exige de leur part l'exclusivité à l'égard de Dieu. Cela exclut, par conséquent, les autres liens qui, comme le mariage, embrassent toute la vie. De la célébration quotidienne de l'Eucharistie, qui implique un état de service de Dieu permanent, naquit spontanément l'impossibilité d'un lien matrimonial. On peut dire que l'abstinence sexuelle, qui était fonctionnelle, s'est transformée d'elle-même en une abstinence ontologique. Ainsi, sa motivation et sa signification étaient changées de l'intérieur et en profondeur » (pp. 47-49).

### **On ne peut réaliser simultanément deux vocations « totales »**

« De nos jours, on affirme trop facilement que [le célibat sacerdotal] ne serait que la conséquence d'un mépris de la corporéité et de la sexualité. La critique selon laquelle le fondement du célibat sacerdotal serait une conception manichéenne du monde a déjà été formulée au IV<sup>e</sup> siècle. Elle fut cependant immédiatement repoussée de manière décisive par les Pères de l'Église qui y mirent fin pour un certain temps. Un tel jugement est erroné. Pour le démontrer, il suffit de rappeler que l'Église a toujours considéré le mariage comme un don octroyé par Dieu dès le Paradis terrestre.

Toutefois, l'état conjugal concerne l'homme dans sa totalité, or le service du Seigneur exigeant également le don total de l'homme, il ne semble pas possible de réaliser simultanément les deux vocations. Ainsi, l'aptitude à renoncer au mariage pour se mettre totalement à la disposition du Seigneur est devenu un critère pour le ministère sacerdotal » (p. 49).

### **« Le Seigneur est ma part d'héritage »**

« Je voudrais interpréter les paroles des versets 5 et 6 du psaume 16 qui, avant le concile Vatican II, étaient utilisées durant la cérémonie de tonsure qui marquait l'entrée dans le clergé. Ces paroles étaient prononcées par l'évêque, puis répétées par le candidat qui, de cette manière, était accueilli dans le clergé de l'Église : "Le Seigneur est ma part d'héritage et mon calice : ma vie est entre tes mains. La part qui me revient fait mes délices ; j'ai même le plus bel héritage". De fait, le psaume exprime exactement, dans l'Ancien Testament, ce qu'il signifie désormais dans l'Église : l'acceptation dans la communauté sacerdotale. Ce passage rappelle que toutes les tribus d'Israël, de même que chaque famille, représentaient l'héritage de la promesse de Dieu à Abraham. Cela s'exprimait concrètement dans le fait que chaque famille obtenait en héritage une portion de la Terre promise, dont elle devenait propriétaire. (...) Alors que chaque Israélite disposait d'un terrain qui lui assurait le nécessaire pour vivre, la tribu de Lévi avait ceci de particulier : elle était l'unique tribu qui ne possédait pas de terre en héritage. Le lévite restait privé de terre et était donc dépourvu d'une subsistance immédiate issue de la terre. Il vivait seulement de Dieu et pour Dieu. En pratique, cela impliquait qu'il devait vivre, selon des normes précises, des offrandes sacrificielles qu'Israël réservait à Dieu. Cette figure vétérotestamentaire se réalise dans les prêtres de l'Église d'une manière nouvelle et plus profonde : ils doivent vivre seulement de Dieu et pour lui. L'apôtre vit de ce que les hommes lui donnent, parce que lui-même leur donne la Parole de Dieu qui est notre pain authentique et notre vraie vie. Dans l'Ancien Testament, les lévites renoncent à posséder une terre. Dans le Nouveau Testament, cette privation se transforme et se renouvelle : les prêtres, parce qu'ils sont radicalement consacrés à Dieu, renoncent au mariage et à la famille » (pp. 51-53).

« Le véritable fondement de la vie du prêtre, le sel de son existence, la terre de sa vie est Dieu lui-même. Le célibat, qui vaut pour les évêques dans toute l'Église orientale et occidentale et, selon une tradition qui remonte à une époque proche des Apôtres, pour les prêtres en général dans l'Église latine, ne peut être compris et vécu en définitive que sur ce fondement » (pp. 53-54).

### **Renoncer à tout pour être « libres pour Dieu »**

« Le récit de la vocation dans Lc 5, 1-11 se termine par ces paroles : "Ils laissèrent tout et le suivirent". Sans le renoncement aux biens matériels, il ne saurait y avoir de sacerdoce. L'appel à suivre Jésus n'est pas possible sans ce signe de liberté et de renoncement à tous les compromis. Je crois que le célibat comporte une grande signification en tant qu'abandon d'un possible domaine terrestre et d'un cercle de vie familiale ; le célibat devient même vraiment indispensable pour que notre démarche vers Dieu puisse demeurer le fondement de notre vie et s'exprimer concrètement. Cela signifie, bien entendu, que le célibat doit pénétrer de ses exigences toutes les attitudes de l'existence. Il ne saurait atteindre sa pleine signification si nous nous conformions aux règles de la propriété et aux attitudes de vie communément pratiquées aujourd'hui » (p. 54-55).

« Le prêtre doit être quelqu'un qui veille. Il doit être vigilant face aux pouvoirs menaçants du mal. Il doit être quelqu'un qui reste debout : droit face au courant du temps. Droit dans la vérité. Droit dans l'engagement au service du bien. (...) Le prêtre doit être droit, courageux, et même disposé à subir des outrages pour le Seigneur, comme le rapportent les Actes des Apôtres : ils étaient "joyeux d'avoir été jugés dignes de subir des outrages pour le nom de Jésus" (5, 41) » (pp. 61-62).

« Le culte que le Christ a rendu au Père a été un don de soi jusqu'au bout pour les hommes. C'est dans ce culte, dans ce service, que le prêtre doit s'inscrire. Ainsi la parole "servir" comporte-t-elle plusieurs dimensions. Bien sûr, l'une d'elle est avant tout la célébration digne de la liturgie et des sacrements en général, accomplie avec une participation intérieure. Nous devons apprendre à comprendre

toujours davantage la liturgie sacrée dans toute son essence, développer une familiarité vivante avec celle-ci, afin qu'elle devienne l'âme de notre vie quotidienne. En célébrant de manière juste, l'*ars celebrandi*, l'art de célébrer, s'impose de lui-même. Dans cet art, il ne doit y avoir rien d'artificiel. Si la liturgie est un devoir central du prêtre, cela signifie également que la prière doit être une réalité prioritaire qu'il faut apprendre toujours à nouveau et toujours plus profondément à l'école du Christ et des saints de tous les temps. Puisque la liturgie chrétienne, par nature, est toujours aussi annonce, nous devons être des personnes qui entretiennent une familiarité avec la Parole de Dieu, qui l'aiment, et qui la vivent : c'est seulement alors que nous pourrions l'expliquer de manière appropriée » (pp. 63-64).

### **Le risque d'une accoutumance routinière**

« Il y a deux autres aspects des diverses dimensions du "service". Personne n'est aussi proche de son seigneur que le serviteur qui a accès à la dimension privée de sa vie. En ce sens, "servir" signifie proximité, exige de la familiarité. Cette familiarité comporte également un danger : que le sacré avec lequel nous sommes quotidiennement en contact devienne pour nous une habitude. Ainsi s'affaiblit la crainte révérencielle. Conditionnés par les habitudes, nous ne percevons pas le fait le plus nouveau, le plus surprenant, qu'il [Jésus] soit lui-même présent, qu'il nous parle, qu'il se donne à nous. Contre cette accoutumance à la réalité extraordinaire, contre l'indifférence du cœur, nous devons lutter sans trêve, en reconnaissant toujours davantage notre insuffisance et la grâce qu'il y a dans le fait qu'il se remette entre nos mains » (p. 64).

### **L'obéissance fondamentale à Dieu**

« Servir signifie proximité, mais cela signifie surtout aussi obéissance. Le serviteur se place sous les paroles : "Que ce ne soit pas ma volonté, mais la tienne qui se fasse" (Lc 22, 42). Par ces mots, Jésus au Jardin des Oliviers a résolu la bataille décisive contre la rébellion du cœur qui a connu la chute. Le péché d'Adam consistait, justement, dans le fait qu'il voulait réaliser sa volonté et non celle de Dieu. La tentation de l'humanité est toujours celle de vouloir être totalement autonome, de suivre uniquement sa propre volonté et d'estimer que ce n'est que de cette manière que nous serions libres ; que ce n'est que grâce à une semblable liberté sans limites que l'homme serait complètement homme. Mais précisément ainsi, nous allons à l'encontre de la vérité. (...) Cette obéissance fondamentale qui fait partie de l'essence de l'homme, un être qui n'est pas par lui-même et uniquement pour lui-même, devient encore plus concrète chez le prêtre : nous ne nous annonçons pas nous-mêmes, mais nous annonçons Dieu et sa Parole, que nous ne pouvons pas élaborer seuls » (pp. 64-65).

### **« Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi »**

« Les versets 17 et 18 [de la prière sacerdotale de Jésus] m'ont particulièrement frappé à la veille de mon ordination sacerdotale. En voici la teneur : "Consacre-les [sanctifie-les] dans la vérité. Ta Parole est vérité. Comme tu m'as envoyé dans le monde, moi aussi je les ai envoyés dans le monde". Le mot "saint" exprime la nature particulière de Dieu. Lui seul est le Saint. L'homme devient saint dans la mesure où il commence à être avec Dieu. Être avec Dieu, c'est écarter ce qui est seulement le moi et devenir un avec le tout de la volonté de Dieu. Cependant, cette libération du moi peut se révéler très douloureuse, et n'est jamais accomplie une fois pour toutes. Toutefois, par le terme "sanctifie", on peut aussi comprendre de manière très concrète l'ordination sacerdotale, au sens où elle implique que le Dieu vivant revendique radicalement un homme pour le faire entrer à son service. Quand le texte dit : " Consacre-les [sanctifie-les] dans la vérité", le Seigneur prie le Père d'inclure les Douze dans sa mission, de les ordonner prêtres » (pp. 68-69). « " Consacre-les [sanctifie-les] dans la vérité". Cela signifie : immerge-les complètement en Jésus-Christ afin que se vérifie pour eux ce que saint Paul a indiqué comme l'expérience fondamentale de son apostolat : "Ce n'est plus moi qui vis, mais le Christ qui vit en moi" (Ga 2, 20) » (p. 70). ■

---

## RÉFLEXIONS SUR LE CÉLIBAT SACERDOTAL

Nous proposons ici quelques réflexions complémentaires, puisées aux meilleures sources, et donnant de façon un peu systématique sa pleine justification au célibat sacerdotal.

### **Un motif valable, mais insuffisant**

On fonde souvent l'utilité et la nécessité du célibat sacerdotal sur le fait qu'il permet, dégagé des soucis d'une famille, de se consacrer entièrement, jour et nuit, au service des âmes. Cette raison n'est ni fausse, ni méprisable : la disponibilité du prêtre pour l'apostolat fait partie intégrante de sa vocation. Mais elle est cependant largement insuffisante. En effet, il existe d'autres professions où une très grande disponibilité est requise, même jour et nuit, par exemple celle du médecin de campagne : et pourtant, cela n'empêche pas un tel médecin d'être marié. Il faut donc avancer vers des raisons plus profondes et, partant, plus vraies et plus significatives.

### **Le prêtre est configuré au Christ**

Le prêtre est configuré à jamais au Christ, l'unique Prêtre, dans le triple mystère de l'Incarnation, de la Passion et de la Résurrection. Il est en permanence un « autre Christ », ontologiquement assimilé au Verbe incarné dans son sacerdoce inaugural, au Christ-Prêtre immolé sur la croix, et au Christ ressuscité dans son sacerdoce pascal. C'est dans cette assimilation essentielle que réside radicalement la convenance suprême de son célibat.

### **Entrer dans l'économie de l'Esprit**

La virginité fait partie de la création renouée par le Christ, le nouvel Adam. C'est lui, l'unique Prêtre-Chef de l'humanité nouvelle, qui l'a introduite dans le monde. Il est en effet entré dans notre histoire pour fonder ce nouvel ordre de choses qui ne serait tributaire ni de la chair, ni du sang, l'économie de l'Esprit-Saint. Et le caractère de cette nouveauté devait se manifester en lui d'abord, dès sa venue parmi nous.

Prêtre d'une humanité nouvelle, d'une humanité à transfigurer dans l'Esprit, il ne devait pas naître comme les autres hommes, mais spécifiquement de l'Esprit et de la Vierge Marie. Dès lors, n'est-il pas indiqué que le prêtre qui, par la vertu de son caractère inamovible, est irrévocablement configuré et en appartenance perpétuelle au Christ, traduise cette appartenance unique par son célibat qui le fait vivre en exclusivité pour son Maître ?

### **Ne plus être asservi à la « chair »**

Le Christ, prêtre-chef de l'humanité, s'est rendu solidaire avec nous en assumant notre chair de péché (Rm 8, 3 ; 1 Tm 3, 16). Mais cette chair de péché, il l'a immolée définitivement sur la croix (Rm 8, 3 ; Ep 2, 14-16 ; Col 1, 22, etc.). Le Christ étant mort à la chair, une fois pour toutes, les chrétiens unis à lui ne sont plus dans la chair (Rm 7, 5 et 8, 9), ils l'ont crucifiée (Ga 5, 24) et dépouillée par le baptême (Col 2, 11). S'ils marchent encore dans la chair (2 Co 10, 3), tant qu'ils s'attardent dans ce monde ancien (Ph 1, 22-40), ils ne lui sont plus asservis (2 Co 10, 3), ils la maîtrisent par leur union au Christ dans la foi (Ga 2, 20) et la souffrance (Col 1, 34). Parmi eux, ceux qui gardent la virginité maîtrisent cette chair à un point tel qu'ils sont, de volonté, comme déracinés de la chair, vivant au-dessus de ce monde qui passe. Il est normal que le prêtre, configuré au Christ immolé et mort à la chair, soit lui aussi, par son célibat volontaire, déraciné de la sphère charnelle, pour s'identifier le plus possible à son Maître.

## **Vivre déjà comme un ressuscité**

Le Christ, prêtre-chef de l'humanité, est entré par sa résurrection dans son sacerdoce rayonnant. « Mis à mort selon la chair, il a été vivifié selon l'Esprit » (1 P 3, 18). « Le dernier Adam est un esprit qui donne la vie » (1 Co 15, 45). A ce Prêtre éternel, devenu esprit vivifiant, notre caractère sacerdotal nous assimile pour monnayer aux âmes par l'administration des sacrements les bienfaits de sa résurrection. Ne convient-il pas dès lors que nous soyons participants autant que possible au Christ ressuscité qui nous a engagés à son service ? « Les prêtres, souligne Monsieur Olier, sont sur la terre comme d'autres Jésus-Christ ressuscités vivant dans la chair ». S'ils vivent encore dans la chair, le vœu de chasteté dégage les prêtres de cette chair, si bien qu'ils revêtent dès ici-bas l'image du Père céleste (1 Co 15, 49).

## **Signe et aliment d'un amour plus haut**

Le célibat ecclésiastique n'est pas renoncement à l'amour, il est signe d'un amour plus haut et commencement de réalisation de cet amour. Déjà Tertullien (160-220) le décrivait comme une union d'épousailles divines. « Combien en voyons-nous dans les ordres sacrés qui ont embrassé la continence, qui ont préféré se marier à Dieu, qui ont rétabli l'honneur de leur chair et, fils du temps, se sont consacrés pour l'éternité, mortifiant en eux la concupiscence du désir et tout ce qui est exclu du Paradis ! ». Bien sûr, comme le remarque saint Grégoire, sans la charité « la chasteté n'est pas grande », car elle ne vaut que par l'amour qui l'inspire et par l'amour plus haut auquel elle conduit.

## **La virginité, parfaite signification de l'union de l'homme avec Dieu**

La vie chrétienne tend naturellement à la virginité comme expression de l'amour parfait, en tant que déracinement du monde présent et de la chair pour vivre pleinement dans le Christ ressuscité. L'union de l'homme avec Dieu, réellement mais imparfaitement signifiée par l'union du mariage humain, est réalisée parfaitement dans le chrétien vierge qui s'est donné pleinement et exclusivement au Christ. C'est par la virginité que l'homme, dans son état même, répond sans réserve à l'amour de Dieu. Saint Paul, qui affirme la supériorité de la virginité sur le mariage, voit dans le chrétien volontairement non engagé dans les liens accaparants du mariage quelqu'un qui a souci des affaires du Seigneur, des moyens de plaire au Seigneur ; tandis que celui qui est marié « a souci des affaires de ce monde, des moyens de plaire à son conjoint, et de ce fait est partagé » (cf. 1 Co 7, 29-34).

## **La dimension eschatologique du célibat pour Dieu**

L'amour humain fait partie des « nourritures terrestres » dont l'humanité a besoin présentement. Or l'humanité, d'après l'Évangile, pour vivre pleinement, doit, au-delà des nourritures terrestres, au-delà donc de l'amour humain même le meilleur, tourner ses regards vers l'amour définitif, transfiguré, tel qu'il se réalise dans le royaume céleste.

« Les enfants du monde, dit Jésus aux Sadducéens, prennent femme ou mari ; mais ceux qui auront été jugés dignes d'avoir part à l'autre monde et à la résurrection d'entre les morts ne prennent ni femme ni mari ; aussi bien ne peuvent-ils plus mourir, car ils sont pareils aux anges, et ils sont fils de Dieu, étant fils de la résurrection » (Lc 20, 34-36).

Par le sacrifice de l'amour humain charnel, le prêtre, dont l'office consiste à orienter les hommes vers le monde à venir, est déjà par lui-même une anticipation de cette humanité nouvelle. Sa chasteté est une avance sur l'avenir ; elle a une évidente valeur eschatologique et contribue à tirer le monde actuel auquel nous sommes encore forcés de participer vers le monde futur qu'à la fois nous attendons et dans lequel nous sommes déjà mystérieusement entrés ; elle indique au monde le sens de sa marche, de sa transfiguration dans l'Esprit. « Mes frères, le temps se fait court. Reste donc que ceux qui ont femme vivent comme s'ils n'en avaient pas (...), que ceux qui usent de ce monde, comme s'ils n'en usaient pas véritablement. Car elle passe, la figure de ce monde » (1 Co 7, 29-31). ■

## QUELQUES TEXTES DES PAPES SUR LE CÉLIBAT

Dans le bel ouvrage *Notre sacerdoce* publié en 1954 chez Fleurus en deux volumes par le futur cardinal Pierre Veuillot, nous avons sélectionné un court texte de chacun des Papes entre saint Pie X et Pie XII, lesquels évoquaient de façon diverse le célibat sacerdotal, principalement à l'occasion de leur propre jubilé sacerdotal.

### **Saint Pie X (*Hærent animo*, 4 août 1908)**

« Qu'en vous donc resplendisse d'un éclat inaltérable la chasteté, le plus bel ornement de notre ordre sacerdotal ; de même que, par l'éclat de cette vertu, le prêtre devient semblable aux anges, ainsi apparaît-il plus digne de la vénération du peuple chrétien et plus apte à produire des fruits de salut ».

### **Benoît XV (Allocution consistoriale du 16 décembre 1920)**

« C'est un fait avéré : l'Église latine doit sa florissante vitalité en même temps qu'un des meilleurs éléments de sa force et de sa gloire au célibat ecclésiastique, et à ce titre il importe souverainement d'en sauvegarder l'intégrité.

« Cette nécessité, au reste, ne s'est jamais peut-être autant fait sentir qu'à notre triste époque où, grâce à la diffusion si générale des puissantes séductions du vice, la bride est partout lâchée à la frénésie indomptée des passions ; où les hommes ne semblent plus avoir d'autre idéal que de se permettre toutes les audaces et d'épuiser les jouissances fugitives de cette vie. Le prêtre catholique, appelé à servir de modèle aux autres dans la répression des mouvements déréglés du cœur, veillera donc à éviter le moindre faux pas dans l'accomplissement d'un si grave devoir ; il continuera à donner sans cesse à tous l'encouragement de son exemple et n'oubliera jamais le conseil du pape saint Sirice : “Dès le jour de notre ordination, vouons à la tempérance et à la pureté notre cœur et notre corps”.

« C'est pourquoi, Vénérables Frères, nous renouvelons ici solennellement et formellement la déclaration que Nous avons déjà faite à plusieurs reprises : loin d'abroger la loi sacrée et très salutaire du célibat ecclésiastique, jamais le Saint-Siège n'en tempérera la rigueur par une partielle atténuation ».

### **Pie XI (*Ad catholici sacerdotii fastigium*, 20 décembre 1935)**

« Intimement unie à la piété, l'autre perle brillante du sacerdoce catholique est la chasteté : à sa parfaite observance les clercs de l'Église latine qui ont reçu les Ordres majeurs sont tenus en vertu d'une obligation si grave que, s'ils la transgressent, ils se rendraient coupables jusqu'au sacrilège (CJC 132, § 1).

« Si une même loi ne lie pas dans toute sa rigueur les clercs de l'Église orientale, chez eux aussi pourtant le célibat catholique est en honneur : dans certains cas, spécialement pour les plus hauts degrés de la hiérarchie, il est une condition nécessaire et obligatoire.

« La seule lumière de la raison fait percevoir un lien indubitable entre cette vertu et le ministère sacerdotal : puisque Dieu est esprit (Jn 4, 24), il convient que celui qui se consacre à son service “se dépouille de son corps” en quelque manière. (...) Sous l'Ancienne loi, Moïse commanda au nom de Dieu à Aaron et à ses fils de ne pas sortir du Tabernacle, et donc d'observer la continence, pendant les sept jours que durait leur consécration.

« Mais au sacerdoce chrétien, si supérieur à l'ancien, convenait en vérité une pureté beaucoup plus grande. De fait, la première trace écrite de la loi du célibat ecclésiastique (ce qui suppose évidemment une coutume plus ancienne) se rencontre dans un canon du concile d'Elvire, au début du IV<sup>e</sup> siècle, alors que la persécution sévissait encore. Il ne fait d'ailleurs que rendre obligatoire

une certaine exigence qui ressort, pourrions-Nous dire, de l'Évangile et de la prédication apostolique. (...) Il ne manque pas de témoignages d'illustres Père d'Orient qui exaltent l'excellence du célibat ecclésiastique et montrent qu'à cette époque il y avait, là où la discipline était plus sévère, accord entre l'Église latine et l'Église orientale. (...)

« La sublimité même ou, pour employer l'expression de saint Épiphane, "l'honneur et la dignité incroyables" du sacerdoce chrétien démontre la souveraine convenance du célibat ecclésiastique et de la loi qui l'impose aux ministres de l'autel : celui qui accomplit une fonction dépassant d'une certaine manière celle des purs esprits qui se tiennent devant le Seigneur, n'est-il pas juste qu'il soit obligé de vivre autant que possible comme un pur esprit ? Celui qui doit être tout entier aux affaires du Seigneur, n'est-il pas juste qu'il soit détaché des choses terrestres et que sa vie soit toujours dans les cieux ? Celui qui doit être continuellement préoccupé du salut éternel des hommes et continuer pour sa part l'œuvre du Rédempteur, n'est-il pas juste qu'il se libère des préoccupations d'une famille personnelle, qui absorberaient une grande partie de son activité ? ».

### **Pie XII (*Menti nostræ*, 23 septembre 1950)**

« Le prêtre a pour champ d'activité propre tout ce qui se rapporte à la vie surnaturelle, puisqu'il pourvoit à l'accroissement de cette même vie et qu'il la communique à tout le Corps mystique du Christ. C'est pourquoi il doit renoncer aux "affaires du monde" pour vaquer seulement aux "affaires du Seigneur". Et c'est précisément parce qu'il doit être libéré de tous soucis profanes et consacré totalement au service de Dieu, que l'Église a établi la loi du célibat, afin de rendre toujours plus manifeste à tous que le prêtre est ministre de Dieu et père des âmes.

« Par cette obligation du célibat, bien loin de perdre entièrement le privilège de la paternité, le prêtre l'accroît à l'infini, car la postérité qu'il ne suscite pas à cette vie terrestre et passagère, il l'engendre à la vie céleste et éternelle.

« Plus resplendit la chasteté du prêtre, plus celui-ci devient, par son union au Christ, "hostie pure, hostie sainte, hostie immaculée" ». (...)

« Il faut apporter une vigilance particulière à ce que les séminaristes fassent grand cas de la chasteté, l'aiment et la défendent dans leur cœur ; car celle-ci caractérise, pour une grande part, le genre de vie qu'ils embrassent pour y persévérer. Cette vertu, qui se trouve exposée à tant de dangers dans les contacts de la vie, doit donc être depuis longtemps et fermement enracinée dans l'âme des aspirants à la dignité sacerdotale.

« Il ne suffit pas d'éclairer les clercs sur la nature du célibat des prêtres et la chasteté qu'ils doivent observer ; il faut aussi les instruire des périls qu'ils peuvent rencontrer. Il faut également exhorter les élèves des séminaires à se garder, dès leur jeune âge, de ces dangers en recourant aux méthodes de mortification des passions que proposent les maîtres de la vie spirituelle : plus sera ferme et constant l'empire sur les passions, et plus aisément l'âme progressera dans les autres vertus, plus abondants aussi seront les fruits du ministère sacerdotal ». ■

## ***Lettre à nos frères prêtres***

### **Bulletin d'abonnement et de parrainage**

Prix au numéro : 3 € ; **Abonnement annuel (quatre numéros) : 10 € – pour les prêtres : 5 €**

Prénom : ..... Nom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....

- Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 10 €  
 Je parraine . . . . prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de . . . . . €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : [lettreafrespretres@gmail.com](mailto:lettreafrespretres@gmail.com)

Consulter les anciens numéros : <http://laportelatine.org/publications/bulletin/lettreafrespretres/lettres.php>